

# Huit décrocheurs de portraits condamnés en appel

15 janvier 2020



Mardi 14 janvier, la cour d'appel de Lyon a condamné à des peines d'amende entre 250 euros fermes et 500 euros avec sursis huit décrocheurs de portrait présidentiel, dont les deux activistes qui avaient obtenu **une relaxe en première instance**. Ces derniers ont annoncé se pourvoir en cassation.

« La décision du tribunal est décevante. Quand on voit les incendies en Australie qui sont à l'image de notre futur proche si rien n'est fait, et déjà une réalité pour les Australiens, la relaxe était la seule réaction décente et sensée que pouvait nous offrir la justice », a déclaré Anne-Sophie Trujillo, l'une des prévenues. « La justice suisse a relaxé hier des militants climat pour une action non-violente, au bénéfice de l'état de nécessité. Cela aurait été un bon exemple à suivre »

, a réagi Pierre Goinvic, relaxé en première instance.

La campagne de désobéissance civile de décrochages de portraits présidentiels, lancée en février 2019 par Action non-violente COP21, a pour but de « *dénoncer l'irresponsabilité de l'inaction climatique et sociale d'Emmanuel Macron et de son gouvernement* ». À ce jour, 133 portraits ont été décrochés, 64 personnes sont convoquées en justice. 8 procès sont déjà annoncés cette année, jusqu'au procès en appel de Paris le 22 octobre 2020. Une vague d'actions « *Démasquons Macron* » devrait également avoir lieu en amont du premier tour des élections municipales à Paris « *pour dresser le véritable bilan de la politique du gouvernement* ».

- **Source** : ANV-COP21
- **Photo** : Procès en appel des Décrocheurs de Lyon, Cour d'appel, 19 décembre 2019, Bastien Doudaine (ANV-COP 21)

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Huit-decrocheurs-de-portraits-condamnes-en-appel>